

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 AVRIL 2024****ACTUALISATION DES TARIFS DES SALLES MUNICIPALES**

Vu la commission fusionnée Rayonnement et Communication, réunie le 14 mars 2024.

Au regard du patrimoine bâtementaire vétuste dont la nouvelle municipalité a hérité, du contexte inflationniste qui a fortement impacté le panier du maire (fluides, denrées alimentaires, matières premières, matériaux,...), des mesures nationales entraînant une hausse mécanique de nos dépenses de personnel (hausse du point d'indice, du SMIC, attribution de 5 points supplémentaires à chaque fonctionnaire,...) et de la perte de certaines compensations versées par l'Etat en 2023 (filet de sécurité notamment), la commune se voit contrainte d'actualiser les tarifs des services rendus aux usagers afin de préserver l'équilibre de son budget. Il apparaît en effet plus juste de solliciter l'utilisateur plutôt que le contribuable (souvent non-utilisateur du service). Dans ce cadre, en complément de l'indexation tarifaire annuelle (fixée cette année à 3,9% conformément aux chiffres de l'inflation), une augmentation des tarifs est ponctuellement appliquée à hauteur de 20%.

Néanmoins, le principe posé vise à maintenir une tarification basse.

Il est proposé une réévaluation de la tarification des salles de municipales comme suit, à compter du 1^{er} mai 2024 :

Salle	Type de location	Tarif actuel	Tarif proposé
Salle DÉDULLE	Une journée	115,00 €	143,40 €
	Week-end	165,00 €	205,70 €
Club-house ROSENBERG	Une journée	115,00 €	143,40 €
	Week-end	165,00 €	205,70 €
Salle CARLIER	Une journée	170,00 €	211,95 €
	Week-end	215,00 €	268,10 €
Restaurant DUTOIT	Une journée	270,00 €	336,65 €
	Week-end	350,00 €	436,40 €
Salle COUTTEURE	Une journée	270,00 €	336,65 €
	Week-end	350,00 €	436,40 €

CONDITIONS D'ATTRIBUTION AU PERSONNEL COMMUNAL

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le :
Et de la publication le :

Situation actuelle		Proposition
Fréquence de location gratuite au personnel communal (Actifs et retraités)	1 salle par an	1 salle tous les 24 mois, pour tous les agents actifs. Veiller à ce que la location soit faite à titre personnel

Les recettes sont inscrites au budget 2024 au **chapitre 70** « Produits des services du domaine et ventes diverses » **gestionnaire** « GESTSALLES » **fonction 023** « Fêtes et cérémonies » **article 70388** « Autres redevances et recettes diverses ».

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCIDER

D'appliquer la nouvelle tarification à partir du 1^{er} mai 2024.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

A 24 VOIX POUR

A 8 VOIX CONTRE (CORBEAUX Éric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, HUART Cécile, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PRUNES URUEN Sophie, PACINI Antoine)
ADORNI Christel absente sans procuration.

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Amira EL MESSAOUDI

François-Xavier CADART

Secrétaire de séance

Maire de SECLIN

Conseillère municipale déléguée
à la Vie Associative



Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le :
Et de la publication le :